

Le mercredi
31 octobre 2001
Hôtel des Seigneurs
Saint-Hyacinthe

22^e COLLOQUE SUR LA PRODUCTION PORCINE

COMMENT faire face au changement?



CENTRE DE RÉFÉRENCE
EN AGRICULTURE ET
AGROALIMENTAIRE
DU QUÉBEC

Avertissement

Toute reproduction, édition, impression, traduction ou adaptation de ce document, par quelque procédé que ce soit, tant électronique que mécanique, en particulier par photocopie ou par microfilm, est interdite sans l'autorisation écrite du Centre de référence en agriculture et agroalimentaire du Québec.

Pour information et commentaires :

Centre de référence en agriculture et agroalimentaire du Québec

2875 boulevard Laurier, 9^e étage
Sainte-Foy (Québec) G1V 2M2

Téléphone : (418) 523-5411 ou 1 888 535-2537

Télécopieur : (418) 644-5944 ou (418) 646-1830

Courriel : client@craaq.qc.ca

© Tous droits réservés, 2001

Publication AV 030

ISBN 2-7649-0044-9

Dépôt légal

Bibliothèque nationale du Québec, 2001

Bibliothèque nationale du Canada, 2001

Mot du président

Pour reprendre les paroles de mon prédécesseur, qui décrivent parfaitement notre motivation : « le Colloque sur la production porcine, c'est le carrefour des idées, l'endroit où mettre à jour vos connaissances sur cette production si active ».

Ce secteur implique tant de changements rapides et une telle évolution, qu'il est nécessaire d'être à l'affût pour s'assurer d'être encore producteur dans le futur. Le programme de cette année s'intéresse aux éléments qui affecteront sans doute les producteurs de demain qui auront entrepris une démarche dès aujourd'hui. Ces éléments sont la santé du troupeau et l'environnement, des sujets actuels qui sont déjà au cœur des préoccupations, également la main-d'œuvre et le bien-être animal qui le deviendront à court terme ainsi que l'alimentation qui demeure un facteur important du coût de production.

Au-delà de ces sujets, il y a toujours les échanges de coulisses entre les participants qui apportent souvent des solutions inattendues.

Bref, le Colloque sur la production porcine 2001 est l'événement à inscrire à votre agenda le 31 octobre prochain. Je vous suggère même de ne pas rater la préinscription, car certains n'ont pu bénéficier du dîner l'an dernier.



Nick Coudé, agr. , M. Sc.
Président du Colloque

Comité organisateur

BERGERON, Renée, Ph. D., professeure

Département des sciences animales, Université Laval, Québec

COUDÉ, Nick, agronome

Centre d'insémination porcine du Québec inc. (CIPQ), Saint-Lambert

COUTURE, Clémence, économiste

Union des producteurs agricoles, Longueuil

DESPARS, Marie, agronome

Vita Distribution (1988) inc., Saint-Valérien

GARIÉPY, Claude, Ph. D., agronome, chercheur

Agriculture et Agroalimentaire Canada, Saint-Hyacinthe

GAUTHIER, Élise, agronome

Centre de développement du porc du Québec inc. (CDPQ), Sainte-Foy

GODBOUT, Stéphane, Ph. D., ingénieur et agronome

Institut de recherche et de développement en agroenvironnement inc. (IRDA),

Deschambault

LAVERDIÈRE, Gilles, agronome

Centre de formation agricole, Saint-Anselme

MERCIER, Rénaud, agronome

SHUR-GAIN, Saint-Hyacinthe

PALIN, Marie-France, Ph. D., chercheur en biologie moléculaire

Centre de recherche et de développement sur les bovin laitier et le porc

Agriculture et Agroalimentaire Canada, Lennoxville

RICHARD, Sylvie, agronome, responsable du développement

et des communications

AGEO, Saint-Hyacinthe

ROY, Marquis, agronome

Coopérative fédérée de Québec, Saint-Jean-Christophe

Coordination du CRAAQ

BÉGIN, Serge, agronome, *Coordination de l'événement*

BERTRAND, Gisèle, responsable des communications

CARON, Marie, conceptrice-graphiste et coordonnatrice à la production (page couverture)

DION, Dany, agente d'administration

DEMERS, Michelle, agente de secrétariat (édition)

DROLET, Jocelyne, agente de secrétariat (édition)

LANGLOIS, Jocelyne, agente de secrétariat (coordination du visuel)

NADEAU, Diane, agente de secrétariat (coordination)

NADEAU, Chantal, préposée – Service à la clientèle

SAMSON, Micheline, responsable logistique des événements

TALBOT, Hélène, préposée – Service à la clientèle

TREMBLAY, Marc, technicien en informatique

TURGEON, Agathe, agente d'administration

Le bien-être des animaux de ferme dans un monde aux attentes nouvelles : le Canada est-il prêt ?

Dr David FRASER

Professeur et titulaire d'une chaire industrielle
du CRSNG en bien-être animal

Université de la Colombie-Britannique

Faculté d'agronomie et Centre de recherche sur l'éthique appliquée

2357, Main Mall, Suite 248

Vancouver (Colombie-Britannique)

V6T 1Z4

LE BIEN-ÊTRE DES ANIMAUX DE FERME DANS UN MONDE AUX ATTENTES NOUVELLES : LE CANADA EST-IL PRÊT?

David Fraser

Programme pour le bien-être des animaux

Faculté d'agronomie et Centre de recherche sur l'éthique appliquée

Université de la Colombie-Britannique

LE BIEN-ÊTRE DES ANIMAUX DE FERME DANS UN MONDE AUX ATTENTES NOUVELLES : LE CANADA EST-IL PRÊT?

RÉSUMÉ

Les trois dernières années ont été marquées par des progrès remarquables concernant le bien-être des animaux de ferme. Des lignes directrices et des méthodes de vérification ont été implantées aux États-Unis par les deux plus grandes chaînes de restaurants afin de garantir aux consommateurs que les normes sur le bien-être des animaux ont été respectées, et la tendance semble gagner d'autres détaillants alimentaires importants. L'Union européenne a choisi d'interdire l'utilisation de batteries de ponte et a proposé une interdiction semblable pour les cages pour truies gestantes. Un débat est également en cours sur le rôle des normes de bien-être des animaux dans les accords d'échange. Ces progrès indiquent que certains marchés exigeront des normes vérifiables ainsi que des changements majeurs dans certaines méthodes de production et que le public pourra bientôt avoir des attentes à cet égard. Pour que l'industrie canadienne soit prête à apporter ces changements, les producteurs ont besoin de certains services et de certaines conditions :

- 1) Recherche, développement et expertise pour offrir des méthodes adéquates, accessibles et éprouvées;
- 2) Conditions économiques qui favorisent l'adoption de telles méthodes;
- 3) Environnement adéquatement réglementé pour assurer au public la prise en considération de questions clés;
- 4) Leadership et infrastructure organisationnels pour aider l'industrie à prévoir les problèmes qui se poseront et à s'y préparer.

Les industries animales canadiennes doivent agir rapidement si elles veulent mettre ces services en place afin de promouvoir une transition harmonieuse vers des méthodes et des normes conformes aux nouvelles exigences commerciales et aux attentes du public.

NOUVELLE CULTURE

Pendant quelques années, la principale attraction de l'Aquarium de Vancouver a été un épaulard solitaire nommé Bjossa qui a constamment été en tête d'affiche dans le matériel promotionnel de l'aquarium. Cette année, cependant, après en avoir longuement discuté, les responsables de l'aquarium ont décidé de ne plus garder d'épaulard en isolement. Bjossa a donc été transporté à San Diego où il a plus d'espace et est en compagnie d'autres épaulards. Cette décision est survenue en

pleine campagne électorale en Colombie-Britannique. Or, Bjossa a reçu autant d'attention médiatique et s'est mérité davantage d'intérêt de la part du public que les partis politiques en lice.

L'histoire de Bjossa n'est qu'un exemple parmi des centaines d'autres qui illustrent bien la formidable ascension de l'intérêt du public à l'égard du bien-être des animaux au cours des 50 dernières années. Cet intérêt envers les animaux, qui nous semble maintenant omniprésent, est cependant le résultat d'un changement très profond. Voici quelques exemples qui démontrent bien comment il s'est produit :

- Quand j'étais jeune et que je vivais sur une petite ferme canadienne dans les années 1950, on se servait de l'argent des contribuables pour subventionner des gens qui tuaient des loups, car il s'agissait d'un service public; aujourd'hui, cet argent sert à soutenir le bien-être des loups et leur rétablissement dans les régions où les gens de ma génération les ont exterminés.
- Dans les années 1950, les scientifiques trouvaient acceptable de tuer des mères chimpanzé en Afrique, d'apporter leurs petits en Amérique du Nord et de les utiliser comme mannequins dans des tests de collision dans le cadre de programmes de recherche sur la sécurité des véhicules. Aujourd'hui, on observe un mouvement international visant à interdire l'utilisation des chimpanzés dans des programmes de recherches pouvant avoir des effets néfastes sur ces animaux; la Nouvelle-Zélande, le Royaume-Uni (R.-U.) et les Pays-Bas sont déjà engagés dans cette voie.
- Dans les années 1950, les producteurs d'œufs amorçaient un mouvement massif vers l'utilisation de batteries de ponte. En 1999, les hauts fonctionnaires de 15 pays ont adopté une directive visant à interdire l'utilisation des batteries de ponte au sein de l'Union européenne (UE) qui sera en vigueur à partir de 2012.

Ces exemples soulignent un changement profond dans l'attitude et les valeurs du public à l'égard des animaux. En effet, des pratiques qui semblaient parfaitement acceptables (et même modernes ou avant-gardistes) il y a seulement quelques dizaines d'années deviennent de plus en plus rejetées par le public. Ce changement dans les attentes du public est en cours depuis plusieurs années.

Dans les années 1950 et 1960, les gens étaient très préoccupés par l'abattage humanitaire et le Canada, à l'instar de nombre d'autres pays, a adopté des lois en cette matière. Dans les années 1960, le transport humanitaire est devenu un point d'intérêt important, et le Canada a promulgué une loi pour protéger les animaux durant le transport. Dans les années 1960 et 1970, on a également vu naître un mouvement de protestation contre les méthodes de production à la ferme dans les ouvrages tels que *Animal Machines* et *Animal Liberation*. Au cours des années 1970 et 1980, les industries animales ont tenté de différentes façons d'apaiser les inquiétudes soulevées. Des codes de pratiques volontaires

ont été rédigés, des comités ont été formés, des conférences ont été tenues et, à la fin des années 1980, quelques pays ont introduit des règlements régissant certains paramètres de logement des animaux. Cependant, dans la plupart des pays, les principaux systèmes de confinement, même s'ils ont été souvent passablement améliorés, sont restés les mêmes en principe.

NOUVELLE PHASE POUR LES CHANGEMENTS DANS LES INDUSTRIES ANIMALES

Toutefois, depuis trois ans, je sens que nous entrons dans une nouvelle phase qui amènera de profonds changements dans l'industrie de l'élevage de nombreux pays (voir tableau 1). En 1999, une interdiction concernant les cages pour truies est entrée en vigueur au Royaume-Uni. Six mois plus tard, une directive de l'Union européenne était diffusée en vue d'éliminer progressivement les batteries de ponte standard. En 2000, les restaurants McDonald's faisaient connaître des normes de bien-être des animaux que devaient respecter leurs fournisseurs américains à des dates précises. De leur côté, l'Europe et le Japon proposaient que des normes de bien-être des animaux soient intégrées aux accords commerciaux internationaux. En 2001, Burger King Corporation a annoncé que des normes de bien-être des animaux devaient être respectées par leurs fournisseurs, en commençant par ceux des États-Unis. D'autres détaillants alimentaires ont également commencé à élaborer des normes semblables. L'Union européenne a, de son côté, proposé le retrait progressif des cages pour truies gestantes dans toute l'Europe pour 2012. Nous avons donc vu depuis 1999 une nouvelle volonté de changement, et de nouvelles forces pour le changement qui n'étaient pas apparentes il y a seulement quelques années.

Tableau 1 Progrès importants 1999-2001

Année Progrès

1999	Interdiction des cages pour les truies au R.-U.
1999	Accord dans l'Union européenne pour éliminer graduellement les batteries de ponte d'ici 2012.
2000	Les restaurants McDonald's des États-Unis annoncent des normes pour l'abattage et la production d'œufs.
2000	L'Europe et le Japon proposent l'intégration de normes sur le bien-être des animaux dans les accords commerciaux.
2001	La Burger King Corporation annonce des normes pour l'abattage ainsi que la production d'œufs, de bœufs et de poulets à griller.
2001	Proposition de l'Union européenne pour éliminer graduellement les cages à truies d'ici 2013.

Même si le virage législatif européen a pris de l'ampleur ces derniers temps, l'entrée en jeu des chaînes de restaurants s'est produite de façon plus soudaine. Dans les années 1990, les restaurants McDonald's du Royaume-Uni ont intenté un procès en diffamation à deux activistes qui avaient distribué des dépliants les accusant de causer de nombreux problèmes sociaux, notamment la destruction des forêts tropicales humides, l'exploitation des travailleurs et la cruauté envers les animaux. À la suite des nombreux témoignages, le juge a déclaré, en 1997, qu'un grand nombre d'allégations des activistes étaient en fait injustifiées. Il les a donc reconnus coupables de diffamation sous plusieurs chefs. Par contre, le juge est arrivé à la conclusion que les activistes avaient raison de revendiquer qu'il y avait bel et bien cruauté envers les animaux dans certaines pratiques de production animale, notamment la restriction de mouvement des pondeuses et des truies gestantes. Il a donc déclaré que les restaurants McDonald's étaient responsables de négligence en ce qui a trait à la cruauté envers les animaux dans les cas où le lien entre le restaurant et ses fournisseurs était étroit. En moins de deux ans, les restaurants McDonald's des États-Unis ont averti leurs fournisseurs de l'industrie de l'abattage et de l'aviculture — deux domaines où l'entreprise entretient des liens étroits avec les fournisseurs — qu'il leur faudrait respecter certaines normes de bien-être des animaux à partir de dates données. De façon plus explicite, les abattoirs devaient se conformer aux normes de l'*American Meat Institute*; les pondeuses devaient avoir 72 pouces carrés d'espace plancher par oiseau; la mue forcée par le retrait de nourriture ne devait pas être pratiquée par les principaux fournisseurs d'œufs de l'entreprise.

Les normes annoncées en juin 2001 par les restaurants Burger King (tableau 2) vont encore plus loin. Tandis que les normes des restaurants McDonald's ne visaient que les établissements américains, Burger King, en tant que société internationale, annonçait que même si ces normes ne s'appliquaient

initialement qu'aux États-Unis, où la majorité de ses restaurants sont situés, des normes semblables allaient ensuite être introduites dans d'autres pays en temps opportun. En outre, les normes des restaurants Burger King étaient beaucoup plus exhaustives et visaient toutes les industries animales majeures. Dans le cas du porc, Burger King n'a pas imposé le respect de normes à une date donnée, mais a signalé une certaine préoccupation à l'égard des cages de gestation, soulignant que les installations utilisant des solutions de rechange aux cages de gestation allaient faire l'objet d'études et que les achats de porcs allaient être faits auprès de producteurs utilisant des méthodes de rechange avec succès.

Tableau 2 Certaines exigences tirées des lignes directrices sur la manipulation des animaux de la Burger King Corporation (juin 2001)

Pondeuses

- 75 pouces carré (484 cm²) de superficie de plancher
- Deux abreuvoirs par cage
- Les oiseaux doivent pouvoir se tenir debout partout dans la cage
- Aucune mue forcée par retrait de nourriture ou d'eau
- Teneur moyenne en ammoniac inférieure à 25 ppm pendant toute période de 7 jours consécutifs.
- Aucune coupe de bec après 10 jours

Bovins

- Pas de marquage répété ni de marquage facial
- L'écornage et la castration doivent être guéris avant le transport dans un parc d'engraissement

Porcs

- Évaluation des unités utilisant des méthodes de rechange aux cages de gestation
 - Achats auprès de producteurs utilisant des méthodes de substitution
-
-

La participation des restaurants Burger King a aussi changé la dynamique de la situation. Le fait que les deux plus grandes chaînes de restaurants des États-Unis exigent que des normes de bien-être des animaux soient respectées par leurs fournisseurs incitera sans doute les plus petits restaurateurs à suivre cette voie. Ce changement d'orientation sera relativement simple pour les autres restaurateurs, puisqu'un grand nombre de leurs fournisseurs se seront déjà conformés aux normes établies par les restaurants McDonald's et Burger King. On croit également de plus en plus qu'une série de normes et un processus de vérification communs à toute l'industrie serait une solution efficace.

À première vue, il semble que la nouvelle pression exercée par les chaînes de restaurants porte fruit. Depuis nombre d'années, Temple Grandin surveille le rendement des abattoirs au Canada et aux États-Unis en utilisant un ensemble de mesures simples de performance (tableau 3), dont le pourcentage d'animaux étourdis à la première tentative. Dans des vérifications d'abattoirs de bovins menées avant 1999, Grandin a constaté en général que les établissements canadiens contrôlés par

l'Agence canadienne d'inspection des aliments obtenaient de meilleurs résultats que ceux inspectés par le US Department of Agriculture (tableau 4). Quand les restaurants McDonald's ont commencé à inspecter les usines américaines en 1999, Grandin a noté une amélioration remarquable, les abattoirs des États-Unis obtenant de meilleurs résultats que ceux inspectés par le gouvernement fédéral au Canada. Dans une autre série de vérifications menées en 2000, Grandin a constaté un taux de conformité encore plus élevé dans les abattoirs qui fournissaient les restaurants McDonald's, et a déclaré publiquement que depuis que les restaurants McDonald's ont commencé à vérifier les abattoirs, elle avait assisté à une amélioration sans précédent.

Tableau 3 Normes de vérification de l'American Meat Institute pour les porcs

Critère	Norme requise
Pourcentage d'animaux bien placés pour que le courant passe à travers le cerveau	99 %
Pourcentage d'animaux insensibles sur les rails de saignée	999/1000 ou mieux. Tolérance zéro pour commencer toute procédure d'abattage sur des animaux montrant tout signe de sensibilité
Pourcentage d'animaux qui glissent ou tombent quelque part dans l'installation	1 % ou moins qui tombe 3 % ou moins qui glisse
Pourcentage de porcs qui vocalisent durant la manutention ou l'étourdissement	10 % ou moins
Pourcentage d'animaux qui sont poussés avec un aiguillon électrique	25 % ou moins
Manutention des animaux non ambulatoires abattus	Tolérance zéro envers le traînage des animaux sensibles

Source : <http://www.grandin.com/pig.audit.form.html>

Tableau 4 Pourcentage d'abattoirs qui ont réussi l'inspection avec une note de 95 % ou mieux au chapitre de la réussite de l'étourdissement à la première tentative chez les bovins.

Année	Inspection	Pourcentage de réussite
<i>Abattoirs américains</i>		
1996	USDA	30 % (3/10)
1999	McDonald's	74 % (14/19)
2000	McDonald's	90 % (44/49)

Abattoirs canadiens

1993	ACIA	83 % (5/6)
1995	ACIA	80 % (4/5)
1999	ACIA	60 % (3/5)

Source : T. Grandin :

<http://www.grandin.com/survey/canada.audit.html>

<http://www.grandin.com/survey/2000McDonalds.rpt.html>

CHANGEMENTS EN COURS

Dans les progrès énumérés précédemment, il est possible de relever quatre grands domaines de préoccupations.

- Le premier est la restriction du mouvement, comme le démontrent les exigences d'espace minimal pour certains types de logements ou les interdictions complètes de certains systèmes de stabulation dans certains pays.
- Le deuxième est l'environnement appauvri, particulièrement lorsqu'on est en présence d'anomalies démontrables. Par exemple, une directive de l'Union européenne prescrit que les porcs doivent avoir accès à de la paille ou à un autre type de litière dans laquelle ils pourront fourir, ce qui réduirait en partie le problème des morsures à la queue.
- Le troisième domaine relevé est l'imposition d'états négatifs tels que la souffrance et la faim. Les inquiétudes majeures concernent la castration, l'écornage, le marquage au fer des bovins et la mue forcée chez la poule. Dans certains cas, les normes exigent qu'on limite la souffrance. Dans d'autres cas, l'emphase est mise sur l'âge auquel on doit procéder aux opérations douloureuses ainsi que sur la formation et la compétence de ceux qui pratiquent de telles opérations. En outre, des pratiques ont été tout simplement interdites, notamment la coupe de la queue des bovins au Royaume-Uni.
- Le quatrième domaine de préoccupation concerne le transport et l'abattage, qui sont déjà réglementés, mais pour lesquels des normes ont également été créées ou renforcées.

Outre ces domaines précis, on constate également une tendance générale voulant que l'on délaisse les codes de pratiques d'application volontaire en faveur de normes explicites appuyées par des procédures de surveillance qui garantissent au public que les normes sont effectivement observées. L'Europe, bien sûr, est engagée dans cette voie depuis quelque temps déjà. Mentionnons à titre d'exemple les directives de l'Union européenne concernant les porcs :

- Superficie de 0,65 m² (7 pieds carrés) par porc de 85-110 kg (187-242 lb);
- Élimination des systèmes d'attache pour les truies et les cochettes d'ici 2005;
- Disponibilité d'installations d'isolement pour les porcs malades ou blessés;

- Alimentation des porcs au moins une fois par jour;
- Castration sous anesthésie sur des porcs de plus de 4 semaines;
- Sevrage de porcelets de moins de 3 semaines effectué seulement pour des raisons curatives (tableau 5).

Tableau 5 Exemple des exigences américaines pour l'élevage des porcs, tiré principalement de la directive 91/630/EEC

-
- Superficie de 0,65 m² (7 pi²) par porc de 85-110 kg (187-242 lb)
 - Aucun nouveau système de retenue pour les truies et les cochettes après 1995; tout doit être éliminé graduellement d'ici 2005
 - S'il n'y a pas de lumière naturelle, la lumière artificielle doit fonctionner pendant une période équivalant à au moins la période de lumière du jour entre 9 h et 17 h
 - Installations d'isolement disponibles pour les porcs malades ou blessés
 - Endroit sec et confortable pour chaque porc
 - Porcs nourris au moins une fois par jour
 - Castration au-delà de 4 semaines faite seulement sous anesthésie
 - Sevrage avant 3 semaines seulement pour des raisons curatives
-

Bon nombre de ces exigences sont semblables à celles du code de pratiques canadien. Toutefois, on attend des États européens membres qu'ils officialisent l'application de ces directives par des lois nationales et qu'ils créent des programmes d'assurance de la conformité. Les États-Unis commencent également à mettre l'accent sur des normes vérifiables. Par exemple, les normes de l'*American Meat Institute* sur les abattoirs ont été combinées à une série de paramètres de vérification qu'une usine doit respecter pour être conforme. Les normes des restaurants McDonald's et Burger King stipulent des dates de mise en œuvre et de vérification dans le cadre d'un programme d'inspection. Même le code de pratiques de l'industrie annoncé par *United Egg Producers*, dont le siège social est aux États-Unis, comprend une série de dates auxquelles l'industrie devra être conforme.

RÉACTION DU CANADA

Les changements dont on vient de parler se sont produits en Europe et aux États-Unis. Or, nous devons réfléchir sérieusement aux conséquences qu'ils pourraient avoir sur l'industrie animale canadienne. Les changements apportés à la réglementation en Europe ne devraient pas avoir d'effet direct ou immédiat au Canada. L'Europe n'étant pas un marché important pour les produits animaux canadiens, la pression ne sera pas forte pour que les produits que nous exportons satisfassent aux normes européennes. L'appui du public à l'égard de l'application de lois à l'européenne au Canada semble faible, peut-être à cause de la réticence nord-américaine face à la législation. De toute façon, en vertu de la constitution canadienne, il faudrait probablement que de telles mesures soient adoptées

par les provinces plutôt que par le gouvernement fédéral.

Les normes adoptées par les restaurants McDonald's des États-Unis n'ont pas eu d'effet immédiat important au Canada, notamment du fait que la Société McDonald's n'a pas encore emboîté le pas. Et même si elles étaient adoptées ici, les normes des restaurants McDonald's ne demanderaient pas autant d'ajustement qu'aux États-Unis, car les normes canadiennes sur les abattoirs sont habituellement plus rigoureuses. De plus, en raison des mesures incitatives associées à la gestion des approvisionnements, la mue forcée est rarement pratiquée au Canada, et de nombreux producteurs d'œufs utilisent des superficies par poule qui se rapprochent de celles exigées par les restaurants McDonald's.

Par contre, les normes exhaustives des restaurants Burger King et la tendance possible vers l'adoption de normes pour toute l'industrie des chaînes de restaurants aux États-Unis pourraient avoir des répercussions considérables au Canada. À court terme, quelques chaînes de restaurants semblent vouloir étendre leurs exigences au Canada. À long terme, l'industrie canadienne pourrait se trouver isolée, alors que l'application de normes de bien-être sera requise par la loi en Europe, et que ces normes seront respectées par la majorité des fournisseurs aux États-Unis. À ce moment, les consommateurs, les électeurs et les partenaires commerciaux du Canada pourraient exercer des pressions si nous ne pouvons donner l'assurance que des normes semblables sont respectées. Il faut donc essayer de prévoir quels changements devraient être nécessaires et se demander quelle position l'industrie animale canadienne devrait adopter maintenant afin d'être en mesure de suivre le courant sans difficulté.

L'apport de changements proactifs au sein de l'industrie animale canadienne représente un enjeu de taille. La plupart des secteurs de l'élevage du Canada sont fortement décentralisés, comprennent des milliers de producteurs indépendants et n'ont pas d'importants producteurs qui dominent le marché, de directeurs généraux influents qui prennent des décisions pouvant affecter une grande partie de l'industrie ni d'entités centralisées pouvant établir des politiques d'industrie. Les leaders de l'industrie, aussi prévoyants soient-ils, peuvent donc se trouver en mauvaise position pour apporter des changements.

Heureusement, quelques étapes fondamentales peuvent être franchies par toutes les industries. Si les producteurs doivent adopter des méthodes et des normes qui conviendront mieux aux nouvelles attentes du public et aux pressions commerciales, ils ont besoin de quatre conditions et services importants :

- Recherche, développement et expertise pour fournir la technologie appropriée et l'information

nécessaire au succès de l'adoption de nouvelles normes et méthodes.

- Conditions économiques qui rentabilisent les technologies adoptées.
- Contexte réglementaire qui favorise l'apport de changements et garantit au public que les préoccupations majeures sont prises en considération.
- Leadership des organismes agricoles, gouvernementaux et autres pour anticiper les nouveaux problèmes et aider les industries animales à se positionner de la meilleure façon qui soit.

Si ces services et ces conditions sont en place, les leaders de l'industrie, les entreprises agricoles et le gouvernement pourront créer un environnement dans lequel les producteurs seront plus susceptibles d'effectuer le type de changements nécessaires qui profitera à long terme à l'industrie. Examinons maintenant ces quatre éléments plus en détails.

RECHERCHE, DÉVELOPPEMENT ET EXPERTISE

Offrir la recherche, le développement et l'expertise appropriés requiert une activité à quatre niveaux.

1. *Recherche fondamentale.* Dans certains cas, la recherche fondamentale est nécessaire si l'on veut déterminer les exigences en matière de bien-être des animaux. Si l'on prend un exemple de l'industrie avicole, l'Union européenne semblait, au moment où de fortes pressions étaient exercées pour éliminer les batteries de ponte, se diriger vers une interdiction qui n'aurait laissé aux producteurs comme seule option que les systèmes sans cages, comme les volières et les élevages en liberté. Or, la recherche a démontré que certaines caractéristiques étaient essentielles pour les poules : un espace modeste, un perchoir (qui offre du confort et aide à prévenir la détérioration des os des pattes), un nid où la poule peut se retirer pour pondre et un accès à de la litière pour prendre des bains de poussière et pour le soin des plumes. Il a été en outre démontré que ces caractéristiques étaient offertes dans une cage « enrichie », d'une grandeur pouvant accommoder un petit groupe d'oiseaux. En se basant sur cette recherche, l'Union européenne a reconnu les cages « enrichies » comme étant une option convenable pour remplacer les cages standard lorsque l'interdiction prendra effet. Si cette recherche fondamentale n'avait pas été réalisée, l'industrie aurait eu beaucoup plus de difficultés à modifier ses pratiques.

2. *Développement de la technologie.* Dans d'autres cas, les exigences de bien-être peuvent être bien claires, mais un certain développement est nécessaire pour améliorer la technologie. L'industrie du poulet à griller en est un bon exemple. Dans la production de poulet, deux des préoccupations majeures en matière de bien-être des animaux concernent les méthodes standard de capture, de transport et d'abattage des oiseaux : la première est que les oiseaux risquent d'être blessés quand on

les capture, les embarque et les installe sur la chaîne d'abattage; la seconde est que les oiseaux ne sont pas toujours bien étourdis dans le bain d'eau (méthode habituelle pour étourdir les oiseaux avant de les saigner) dans certaines usines avant d'être tués. Pour apaiser ces inquiétudes, on a déployé un effort remarquable au Royaume-Uni pour développer une technologie de recharge. Le système, commercialisé par Anglia Autoflow, comprend d'abord une méthode de capture et de chargement mécanisée des oiseaux à la ferme qui, selon les recherches, est moins stressante pour les oiseaux que la capture manuelle. Quand les cages d'expédition arrivent à l'usine, la cage toute entière est placée sur un tapis roulant et amenée dans une pièce où l'oxygène a été remplacé par un mélange d'argon et de dioxyde de carbone. Les oiseaux deviennent inconscients en quelques secondes à peine, et leur mort survient en moins d'une minute. Les oiseaux sont ensuite suspendus à la chaîne sans risque de dommage, et la saignée se fait sans problème. La nouvelle technologie élimine ainsi deux des principales inquiétudes relatives au bien-être des animaux dans cette industrie.

3. *Analyse commerciale.* Cependant, même lorsqu'une nouvelle technologie est mise au point, il faut souvent la tester et régler les derniers détails dans des conditions commerciales. Il y a quelques années, notre groupe de recherche à Ottawa a mis au point une stalle de mise bas qui offrait plus de liberté de mouvement à la truie, ainsi qu'un système de stabulation à deux étages pour les truies gestantes qui pourrait peut-être remplacer les cages de gestation actuelles. Mon collègue, Peter Phillips, a eu la brillante idée d'offrir le prototype de stalle de mise bas à un producteur intéressé. Celui-ci, après l'avoir essayé, a demandé à un fabricant d'équipement de construire une nouvelle maternité intégrant le prototype offert. Ce concept a par la suite été appliqué à un certain nombre d'installations à grande échelle. Nous étions heureux de voir l'intérêt suscité par notre concept, mais étions soucieux qu'il soit passé de l'étape du simple prototype à une application commerciale à grande échelle, sans mise à l'essai systématique et adaptation à une échelle commerciale. Pour ce qui est de la stabulation des truies gestantes à deux étages, un prototype a été construit à la station de recherche à Ottawa, et un modèle amélioré a été installé au Centre de recherche Lacombe en Alberta, mais aucune occasion de mise à l'essai à l'échelle commerciale ou de développement supplémentaire ne s'est présentée. Dans les deux cas, même si la recherche et le développement ont été faits au Canada, nous n'avons pas la capacité de mise à l'essai à grande échelle qui pourrait offrir aux producteurs canadiens de l'information sur le rendement de la technologie sous une vaste gamme de conditions commerciales.

4. *Expertise.* Finalement, même si la recherche, le développement et la mise à l'essai sont adéquats, les producteurs ont parfois besoin de l'aide d'experts pour les soutenir tout au long de l'adoption d'une nouvelle technologie. Quand la technologie de l'alimentation électronique des truies est arrivée au Canada, certains producteurs l'ont utilisée avec succès, mais il leur a fallu acquérir d'importantes

connaissances pour se familiariser à la technique. D'autres ont acheté l'équipement et ont abandonné après quelques mois de frustrations et d'échecs. Une partie du problème semble résider dans le manque d'expertise et de support technique disponible auprès des vulgarisateurs, des représentants des ventes, et d'autres producteurs.

En résumé, les producteurs ont besoin de quatre niveaux de service de la part du secteur de la R. et D. : recherche fondamentale sur les besoins des animaux en matière de bien-être, développement de technologies pour satisfaire à ces besoins, mise à l'essai de la technologie à l'échelle commerciale, accès à de l'expertise pour faciliter l'implantation. Si l'un de ces niveaux de service est manquant, les producteurs éprouveront peut-être des difficultés à changer leurs méthodes de production pour satisfaire aux nouvelles attentes du public.

Situation actuelle au Canada

Est-ce que les industries animales au Canada ont les services de R. et D. nécessaires pour satisfaire aux nouvelles attentes en matière de bien-être des animaux?

Recherche et développement. En ce qui concerne la recherche fondamentale et le développement, on recense bon nombre d'activités à travers le monde axées sur le développement de technologies capables de répondre aux attentes en matière de bien-être des animaux. À quelques notables exceptions près, comme le programme fédéral de recherche à Lennoxville, le Canada n'est pas très actif à ce chapitre. Logiquement, il ne devrait pas y avoir de problèmes pour les producteurs canadiens, car ils devraient pouvoir utiliser la recherche fondamentale et le développement, peu importe d'où ils viennent. Mais, dans la pratique, les chercheurs représentent souvent le lien entre la recherche internationale et l'industrie. Or, le manque de recherche pertinente au Canada tend à garder l'industrie canadienne isolée des travaux réalisés dans d'autres pays.

Dans le climat de recherche actuel, il sera cependant difficile pour le Canada d'étendre son expertise de recherche en bien-être des animaux. Dans les années 1980, la recherche en agriculture était encore généralement vue comme un bien public; des fonds collectifs étaient consacrés à la recherche en bien-être des animaux pour aider les industries animales à s'adapter aux nouvelles tendances. Au cours des années 1990, des parts accrues du budget de recherche fédéral ont été redirigées vers des programmes de coinvestissement en recherche auxquels participaient des partenaires industriels. Toutefois, les avantages économiques associés au bien-être des animaux sont à long terme et peuvent difficilement être envisagés par une entreprise. L'industrie agricole n'a donc pas investi en général dans la recherche sur le bien-être des animaux, et le financement du fédéral a été réduit en conséquence. Pour résoudre ce problème, les gouvernements devront se concentrer sur les

avantages à long terme pour l'industrie et le public, et les associations de producteurs devront être plus actives dans leur soutien à la recherche et à l'innovation dans le domaine du bien-être des animaux.

Mise à l'essai commerciale. Un autre problème tout aussi sérieux est le manque d'installations de mise à l'essai de niveau commercial au Canada. Nous avons bien le *Prairie Swine Centre*, à Saskatoon, qui possède des installations assez grandes pour effectuer des tests à l'échelle commerciale plutôt que sur un petit troupeau de recherche. Mais nous avons besoin d'infrastructures pour organiser des essais coordonnés à la ferme afin d'évaluer la nouvelle technologie sous diverses conditions commerciales.

Expertise. L'expertise pour aider les producteurs à adopter de nouvelles technologies a toujours été fournie au Canada par des vulgarisateurs employés par les gouvernements provinciaux. Cependant, les besoins relatifs aux problèmes de bien-être des animaux sont assez récents, et bon nombre de vulgarisateurs ne possèdent pas la formation nécessaire dans ce domaine. Ce qui complique encore les choses, c'est que les services de vulgarisation financés par les fonds publics au Canada sont dispensés par dix organismes gouvernementaux provinciaux indépendants. Ce fractionnement est logique pour les problèmes qui mettent en cause d'importantes variations régionales, mais pas pour des problèmes d'ordre national ou international tels que le bien-être des animaux. On gagnerait en efficacité si un programme national de formation et de coordination était créé pour aider les services provinciaux de vulgarisation à mieux répondre aux questions relatives au bien-être des animaux.

CONDITIONS ÉCONOMIQUES

Pour introduire progressivement de nouvelles méthodes ou de nouvelles normes, les producteurs ont besoin de conditions économiques favorables, ce qui comprend des mesures les incitant à faire les changements et l'élimination de barrières économiques qui limitent l'apport de changements.

Bon nombre des problèmes qui ont contribué à soulever des préoccupations quant au bien-être des animaux découlent des faibles profits réalisés en production animale. Il y a un siècle, les produits animaux, qui sont hautement périssables, étaient plutôt préparés et consommés localement. L'avènement de la réfrigération, de la congélation et d'autres moyens de conservation des produits a permis la vente de viande, de lait et d'œufs dans des marchés toujours plus importants : régionaux, nationaux et internationaux. Au fur et à mesure que cette technologie s'est développée, et que des systèmes de distribution plus importants ont été mis sur pied, les producteurs sont entrés en concurrence avec un nombre accru d'autres producteurs, quelques-uns provenant de l'étranger. Or, cette concurrence a entraîné une forte baisse des profits, ce qui a imposé des contraintes majeures sur les méthodes de production animale. Avec un profit par animal faible, le producteur ne peut offrir

que l'espace, les soins individuels, la litière et les autres à-côtés qui lui permettent d'accroître sa productivité de façon rentable. L'une des grandes questions est donc d'empêcher les profits de baisser ou de demeurer faibles à un point tel que les producteurs seront forcés de procéder à des coupures de leurs dépenses, lesquelles pourraient engendrer des problèmes réels ou perçus de bien-être des animaux.

1. *Production sur mesure versus production de base.* L'une des solutions consiste à passer de la « production de base » à la « production sur mesure », c'est-à-dire de vendre des produits d'origine animale davantage de la manière dont on vend des automobiles, et non comme on vend de l'essence. L'essence est vendue comme un produit de base et, malgré les tentatives des distributeurs à fidéliser les consommateurs à une marque précise, beaucoup de consommateurs ne tolèrent qu'un faible écart de prix entre les différentes marques. Les produits de base sont assujettis à une impitoyable règle de l'économie qui fait en sorte que les profits s'abaissent jusqu'à un point tel qu'il est non rentable pour de nouveaux producteurs avec une efficacité moyenne d'entrer sur le marché. Les automobiles, par contre, sont plutôt vendues sur mesure; chaque produit est vendu à un prix qui lui est propre du fait qu'il est perçu comme étant passablement différent des autres produits. La production sur mesure permet donc aux producteurs d'exploiter un segment spécifique du marché, et la différence de prix par rapport au produit de base a moins d'importance.

On remarque actuellement une prolifération des programmes de production sur mesure mis en place pour rassurer les consommateurs quant au respect des normes de bien-être des animaux et pour récompenser les producteurs qui adhèrent à ces normes. Le programme le plus connu est le *Freedom Foods*, créé en 1994 par la *Royal Society for the Prevention of Cruelty to Animals* (RSPCA) au Royaume-Uni. Les producteurs adhérant à ce programme sont certifiés comme respectant certaines normes de bien-être des animaux et peuvent vendre leurs produits sous le sceau *Freedom Foods*. Ce système leur permet soit de fidéliser leur clientèle, soit d'obtenir des prix élevés, soit les deux. Le système a d'abord suscité la méfiance des industries animales mais, de 1994 à 2001, plus de 3000 producteurs étaient inscrits au programme et plus de 6000 détaillants offraient de tels produits. Du côté des ventes, 82 millions d'œufs ont été écoulés par mois en 2001. La seule menace qui plane sur ce programme, c'est son énorme succès. En effet, le nombre important de producteurs qui y ont adhéré a entraîné une baisse des prix. En outre, on a assisté à une prolifération de programmes semblables qui se livrent concurrence.

Dans certains cas, les éleveurs ont créé leurs propres systèmes de production sur mesure. Quand l'Autriche est entrée dans l'Union européenne, on a craint que sa production animale à échelle plutôt petite soit éliminée par la concurrence de productions industrielles à grande échelle de pays comme la

France ou les Pays-Bas. Par contre, les éleveurs autrichiens ont constaté qu'un grand nombre de consommateurs désiraient continuer d'acheter des produits provenant des fermes autrichiennes, car ils étaient préoccupés par le degré de bien-être des animaux dans des installations industrialisées et craignaient les problèmes de maladies et de résidus des autres pays. Les producteurs ont donc établi un mécanisme de certification et un système de traçabilité garantissant que la viande était produite selon une combinaison de normes de bien-être des animaux, de santé animale et de production biologique. Le sceau indique également la ferme d'origine, ce qui crée un lien entre le consommateur et le producteur.

2. *Mesures incitatives.* La meilleure façon de favoriser l'apport de changements en agriculture est probablement par l'entremise d'un programme de mesures incitatives financières. Dans les années 1990, un certain nombre de pays européens ont décidé, principalement pour des raisons environnementales, de promouvoir le passage de l'agriculture traditionnelle à l'agriculture biologique. On a donc mis sur pied des programmes de mesures incitatives pour encourager les agriculteurs à procéder au changement. Des chiffres provenant de Suède (tableau 6) montrent une augmentation soudaine de la superficie en terres cultivées de façon biologique à partir de 1989, année où le premier programme de mesures incitatives a débuté. En 1995, au moment où la Suède s'est jointe à l'Union européenne et que les producteurs suédois devenaient admissibles aux subventions de l'Union européenne, le pays a connu une deuxième période de conversion importante. Grâce à ces programmes, environ 6 % des terres cultivées en Suède faisaient l'objet de pratiques biologiques en 2000, et l'augmentation se poursuivait de façon exponentielle. Cet exemple illustre l'incidence des programmes de mesures incitatives sur l'adoption de méthodes culturales conformes aux préoccupations sociales.

Tableau 6 Superficie de terre cultivée consacrée à des productions certifiées biologiques en Suède, 1985-2000.

Année	Superficie (ha)	Fermes
1985	1 500	150
1986	2 500	321
1987	3 770	386
1988	5 205	473
1989*	7 547	606
1990	23 500	1 530
1991	27 709	1 474
1992	30 176	1 409
1993	31 889	1 385
1994	35 914	1 423
1995*	47 589	1 658
1996	85 462	2 308

1997	87 486	2 503
1998	111 158	2 571
1999	117 700	2 668
2000	144 200	3 300**

*Les producteurs suédois ont d'abord eu accès à un programme national de mesures incitatives pour se convertir à la production biologique en 1989, puis aux mesures incitatives de l'Union européenne en 1995.

** Chiffres préliminaires

Situation du Canada

Effets de la gestion des approvisionnements. Au Canada, les systèmes de gestion des approvisionnements régissant le lait, les œufs et la volaille ont fortement contribué à empêcher la concurrence de provoquer la baisse des prix à un point où les producteurs auraient été forcés d'adopter des normes de bien-être moins sévères. Dans le système canadien, les profits des producteurs par oiseau ou par vache en lactation sont habituellement bien supérieurs à ceux des producteurs américains. Grâce à ces profits plus élevés, les producteurs peuvent se permettre d'offrir un degré de bien-être des animaux qui serait difficile à atteindre autrement. Par exemple, l'élimination des pondeuses de réforme est l'un des principaux facteurs de préoccupation quant au bien-être des animaux à cause de l'incidence élevée de blessures faites aux oiseaux au cours de leur manutention, de leur transport et de leur suspension à l'abattoir. Cependant, en Colombie-Britannique, environ 90 % des poules de réforme sont maintenant électrocutées à la ferme, ce qui réduit au minimum la manutention des oiseaux et élimine le transport d'animaux vivants. Le coût est d'environ 0,20 \$ par oiseau, ce qui comprend le revenu dont le producteur se prive en ne vendant pas ses oiseaux pour la transformation. Cette dépense est envisageable au Canada, puisqu'elle ne représente qu'une petite fraction du profit par oiseau, mais elle serait moins intéressante aux États-Unis, où les profits par oiseau sont très faibles.

Production sur mesure. Au Canada, il y aurait une importante demande non exploitée de programmes de production sur mesure qui garantissent l'application de certaines normes de bien-être pour les animaux. Dans une étude récente menée par la SPCA de la Colombie-Britannique auprès de 600 consommateurs de la province, 85 % des répondants ont affirmé désirer une façon de savoir de quelle manière sont traités les animaux qui servent à produire de la nourriture, et seulement 34 % ont dit croire que ces animaux étaient traités de façon humanitaire. On dit souvent que les consommateurs ne veulent payer qu'une infime prime à la production selon la méthode d'élevage employée. Or, un producteur de C.-B. a commencé en 1992 à vendre des œufs provenant de poules en liberté à environ 4 \$ la douzaine. Au départ, il possédait 500 oiseaux mais, 9 ans plus tard, il avait dû accroître la taille de son élevage à 45 000 oiseaux afin de satisfaire à la demande. Et s'il pouvait obtenir le quota

nécessaire, il augmenterait encore la taille de son exploitation. De la même façon, quand l'*American Humane Association* a lancé en 2000 son sceau « Free Farmed » attestant de conditions d'élevage plus respectueuses du bien-être animal, elle ne s'attendait pas à un si grand intérêt, et n'avait pas assez d'employés pour répondre à toutes les demandes de renseignements de la part de producteurs intéressés.

Actuellement, les industries animales canadiennes ne sont pas bien positionnées pour tirer profit de cette demande. Le mouvement pour le traitement humanitaire des animaux au Canada ne possède pas d'organisme central fort et bien financé, comme la puissante RSPCA britannique, qui pourrait démarrer et maintenir un important programme national. Il existe des programmes à l'état embryonnaire qui sont développés par différents groupes tels la SPCA de la C.-B. et le *Canadian Farm Animal Care Trust*, mais ils ont habituellement un ou deux employés et disposent d'un financement assez limité. Les associations de producteurs ont donc le champ libre pour intervenir. Si les industries animales étaient prêtes à soutenir des programmes de production sur mesure, elles pourraient participer à la formation de la structure des programmes tout en obtenant la possibilité de diversifier leurs produits et de retenir une certaine clientèle. Sans le support de l'industrie, ces programmes risquent d'échouer, non pas par manque d'intérêt du consommateur, mais plutôt à cause de ressources inadéquates au départ.

Mesures incitatives. Pour aller encore plus de l'avant, on pourrait élaborer un programme de mesures incitatives pour toute l'industrie afin d'inciter les producteurs canadiens à remplacer graduellement des pratiques controversées par des méthodes qui conviennent mieux aux nouvelles attentes du public. Si les industries animales au Canada veulent que les producteurs adoptent des cages de ponte améliorées, des systèmes sans cage pour les truies gestantes et des systèmes à stabulation libre pour les vaches laitières, un programme de mesures incitatives bien conçu est le meilleur outil qui soit. De telles mesures incitatives doivent être compatibles avec les règles de l'OMC, ce qui ne sera possible que si les subventions totales ne dépassent pas les niveaux déjà établis. La mise en place de mesures incitatives est un but à long terme qui exige la coopération active du gouvernement. Toutefois, il s'agit sans doute du meilleur moyen d'harmoniser les méthodes de l'industrie aux nouvelles attentes du public.

Finalement, il peut exister des possibilités de créer des mesures incitatives économiques visant des préoccupations spécifiques en matière de bien-être des animaux. Depuis 1973, les producteurs de porcs de l'Alberta gardent leur propre programme d'assurance contre la mort des porcs durant le transport routier. L'expérience a démontré que les risques de mort étaient davantage associés à des facteurs humains qu'aux distances parcourues. Le régime d'assurance est donc basé sur une seule

prime par animal, laquelle quadruple si le producteur a fait de nombreuses réclamations récemment. Cette assurance incite fortement les producteurs à éviter d'envoyer des animaux qui sont inaptes à voyager et à utiliser seulement les services de transporteurs qui affichent très peu de pertes à leur dossier. Ce régime a, semble-t-il, réduit au minimum les pertes de transit et permis aux producteurs de la province d'économiser environ 1 million de dollars par année en primes d'assurances, si on le compare aux régimes réguliers d'assurance commerciale. Il existe sans doute de nombreuses autres occasions qui s'offrent aux industries animales pour élaborer des mesures incitatives ingénieuses permettant à tous d'économiser de l'argent et d'éliminer les pratiques controversées.

ENVIRONNEMENT RÉGLEMENTAIRE

Une réglementation adéquate peut permettre la réalisation du changement désiré tout en rassurant la population sur les normes en place. Par contre, une réglementation excessive ou mal conçue risque d'imposer des limites inutiles sans résoudre efficacement les problèmes. Il est donc important que les industries animales se dotent de règles et de mesures d'application de celles-ci qui soient adéquates et bien conçues, sans être excessives. En observant deux pays, l'un aux mesures légales rigoureuses envers l'élevage et l'autre sans mesures rigoureuses, nous pouvons avoir un aperçu des forces et faiblesses de leur réglementation.

Le Royaume-Uni possède des règles exhaustives en matière de bien-être des animaux d'élevage et, dans certains cas, on peut dire qu'elles ont été bénéfiques aux animaux et à l'industrie. L'écornage électrique des veaux est l'une des interventions les plus courantes dans l'industrie laitière. Il consiste à appuyer un fer rouge sur la tête du veau durant environ 30 secondes de chaque côté pour brûler et cicatriser les tissus entourant le bourgeon de corne. Comme la brûlure a lieu dans une zone à forte sensibilité nerveuse, l'écornage électrique est probablement l'une des interventions les plus douloureuses pratiquées chez les animaux de ferme. Bien qu'il existe des traitements anesthésiques ou analgésiques, ceux-ci sont rarement utilisés au Canada puisqu'ils doivent être prodigués par un vétérinaire, et les producteurs ne sont pas enclins à assumer les coûts supplémentaires de tels traitements quand leurs concurrents ne le font pas. Au R.-U., cependant, un règlement adopté dans les années 1950 exige que l'intervention soit faite sous anesthésie. C'est donc équitable pour tous les producteurs qui utilisent tous des produits anesthésiants et une assistance vétérinaire. Les veaux souffrent moins, et l'industrie règle un problème qui la rendrait vulnérable à des poursuites pour souffrances inutiles.

Toutefois, dans d'autres cas, des règlements aux objectifs louables n'ont pas donné les résultats escomptés. Dans les années 1980, face à la pression montante de la population, le gouvernement

britannique a interdit les cages à veaux étroites. Cependant, le commerce d'exportation déjà en place de jeunes veaux de la Grande-Bretagne vers le continent européen, où les animaux étaient élevés dans des cages, s'est poursuivi après l'interdiction des cages. En outre, à cause de la réglementation commerciale, les Britanniques ne pouvaient empêcher la viande de ces veaux d'être retournée sur les marchés du R.-U. Ainsi, la réglementation n'a pu faire en sorte d'empêcher les veaux britanniques d'être élevés dans des cages; au contraire, elle a renforcé jusqu'à un certain point un système où le stress de l'élevage en cage s'ajoute au stress du transport sur de longues distances.

Les États-Unis sont, quant à eux, un exemple de pays où la réglementation relative au bien-être des animaux est beaucoup moins rigoureuse. Ils ont une loi datant des années 1800 qui assure le bien-être des animaux de ferme durant leur transport par train, mais quand l'industrie a opté pour le transport par camion, la loi n'a jamais été mise à jour. Dans les années 1950, les États-Unis ont répondu aux préoccupations sérieuses de la population à propos des méthodes d'abattage en votant la *Humane Slaughter Act* (loi sur l'abattage humanitaire), mais la volaille et la viande kascher n'ont jamais été visées par cette loi. En raison de ces lacunes, les critiques font ressortir de sérieux abus au chapitre du transport par camion et de l'abattage et peuvent alléguer sans se tromper que ces pratiques sont pleinement légales en vertu des lois américaines. C'est en fait parce que la réglementation n'est pas exhaustive et efficace que des sociétés comme McDonald's et Burger King ont senti le besoin de créer leurs propres procédures d'inspection dans les abattoirs. Le résultat est complexe et inefficace pour les fournisseurs d'aliments, qui sont maintenant vérifiés par des inspecteurs du gouvernement qui contrôlent l'application des règles fédérales, et des inspecteurs des sociétés clientes qui appliquent leurs propres processus de vérification. Si la réglementation et l'application des lois avaient été plus adéquates, il n'aurait pas été nécessaire que des entreprises privées refassent le travail.

Nous percevons donc trois cas différents : la réglementation britannique sur l'écorchage qui semble répondre aux préoccupations en matière de bien-être des animaux pour le bénéfice des animaux et de l'industrie; l'interdiction des cages à veaux qui ne donne pas les résultats escomptés; et les lacunes de la réglementation et de l'application de la loi relative à l'abattage aux États-Unis qui a incité des entreprises à créer un processus d'inspection parallèle dans le but de rassurer leurs clients quant aux normes respectées.

Situation du Canada

Code criminel. Au Canada, la forme légale la plus élémentaire de protection des animaux est énoncée dans les dispositions contre la cruauté du *Code criminel*. Cependant, comme ces dispositions datent de 100 ans, les sanctions ne sont pas très dissuasives, sans compter qu'une poursuite en cour efficace est tellement onéreuse que très peu d'enquêtes ont mené à une condamnation. En conséquence, la population en général est frustrée de voir que les lois criminelles actuelles sont inefficaces dans les cas de cruauté envers les animaux. Une loi contre la cruauté envers les animaux plus moderne et efficace pourrait aider les industries d'élevage à garantir à la population que des actes de cruauté et de négligence ne sont pas tolérés.

Lois provinciales. Devant la faiblesse du *Code criminel*, entre autres raisons, de nombreuses provinces ont promulgué des lois de protection des animaux nécessitant l'engagement de sommes moins élevées pour mener à une condamnation. Là où elles existent, les lois provinciales sont habituellement utilisées de manière beaucoup plus efficace que le *Code criminel* pour combattre la souffrance animale mais, malheureusement, ce ne sont pas toutes les provinces qui ont adopté de telles lois.

La plupart des lois provinciales ont un libellé spécifique à l'élevage. Par exemple, la loi de la C.-B. (*Prevention of Cruelty to Animals Act*) mentionne qu'il est interdit de causer ou de permettre à un animal dont on est responsable d'être en détresse, sauf si la détresse découle d'une activité pratiquée en accord avec des pratiques de gestion des animaux raisonnables et généralement acceptées.

Un tel libellé avait d'abord pour but de fournir des exceptions explicites pour les pratiques agricoles, mais il offre en fait aux industries de l'élevage un outil potentiellement très puissant. En effet, dans toute industrie animale, il existe vraisemblablement des pratiques qui causent une souffrance inutile aux animaux et qui discréditent l'industrie. Citons en exemple : castrer à la ferme des animaux d'élevage sans anesthésie, laisser des truies en bâtiment clos sans les nourrir pendant plusieurs jours, ou encore entasser des animaux à un point tel que le taux de mortalité augmente. Or, si une industrie veut éliminer de telles pratiques, elle peut les déclarer non conformes à ses normes. Les pratiques du genre seraient ensuite interdites par les lois provinciales.

Transport. Depuis quelques décennies, le Canada s'est doté de règlements concernant le transport humanitaire des animaux en vertu de la *Loi sur la santé des animaux* et les précédentes. Dans de nombreuses provinces, cependant, la mise en application de la réglementation est minimale, et on dispose de peu d'occasions d'inspecter, sauf aux abattoirs. Il en résulte que les industries de l'élevage font l'objet d'une importante publicité négative à propos du transport.

Abattoir. On est peut-être sur le point d'assister à un regain d'inquiétude de la part de la population canadienne à propos de l'abattage sans souffrance inutile. Jusqu'à maintenant, les Canadiens ont eu l'esprit tranquille en sachant que la plupart des abattoirs au Canada sont inspectés par des inspecteurs du gouvernement habilités à faire exécuter la réglementation en matière d'abattage humanitaire et employés par le gouvernement plutôt que par l'abattoir. L'efficacité du système a été démontrée hors de tout doute par les évaluations de Temple Grandin, qui a toujours attribué aux abattoirs canadiens une cote supérieure à celle des abattoirs américains (tableau 4). Cependant, la situation se détériore rapidement. Comme on l'a mentionné précédemment, la pression exercée par les chaînes de restaurants a réussi à améliorer de façon significative les normes de traitement humanitaire aux États-Unis, au point où les principaux abattoirs américains surpassent maintenant les abattoirs canadiens. Pendant ce temps, l'Agence canadienne d'inspection des aliments a annoncé son intention d'éliminer graduellement l'inspection fédérale continue en faveur de l'implantation du processus du Système de l'analyse des risques — point critique pour leur maîtrise (HACCP), qui sera mis en œuvre par l'abattoir et surveillé par le gouvernement fédéral. Peu importe les mérites du processus du HACCP, l'élimination des niveaux d'inspection actuels dans l'industrie de la viande entraînera la perte d'un important moyen de promouvoir la confiance de la population à l'égard de l'abattage sans souffrance inutile.

Une autre faiblesse relative aux normes dans les abattoirs est le système à trois niveaux présent au Canada : la plupart des animaux sont tués dans des abattoirs inspectés par le gouvernement fédéral selon les normes fédérales, une minorité d'animaux sont tués dans des abattoirs inspectés par le gouvernement provincial selon les normes provinciales et, enfin, une infime proportion est tuée dans des lieux qui ne sont pas inspectés et où les normes sont inconnues. Les petits abattoirs offrent l'avantage d'un transport sur de courtes distances et d'une attention plus spécifique à chaque animal, mais le manque de réglementation et d'inspection dont ils font l'objet va à l'encontre de la vague actuelle qui vise à fournir à la population l'assurance que les normes sont respectées.

Dispositions relatives aux interventions vétérinaires. Dans de rares cas, des ententes réglementaires avec des vétérinaires ont aidé les industries de l'élevage à apaiser les préoccupations de la population à l'égard du bien-être des animaux. La vente du bois de velours représente une importante part des revenus annuels des éleveurs de wapitis de l'Alberta. Les bois sont normalement sciés à la période où l'afflux sanguin et nerveux sont actifs. On estime que cette intervention est extrêmement douloureuse pour les animaux et qu'il s'agit du principal problème de l'industrie en matière de bien-être des animaux. Or, il existe des traitements anesthésiques et analgésiques pour atténuer la douleur. Cependant, seuls les vétérinaires ont accès à ces drogues, et il ne serait pas pratique de faire venir un vétérinaire au ranch chaque fois qu'on effectue cette intervention. Aussi, une entente a été conclue

récemment entre les exploitants de ranch de wapitis et l'*Alberta Veterinary Medical Association* : les vétérinaires forment et certifient les exploitants pour qu'ils puissent effectuer eux-mêmes l'intervention en utilisant des anesthésiques locaux obtenus par autorisation vétérinaire. Cette entente permet aux animaux de bénéficier de l'anesthésie et renforce le professionnalisme et les normes de l'industrie, sans être indûment coûteuse. Cette entente devrait servir de modèle pour d'autres interventions douloureuses dans les autres industries animales.

Codes. Au Canada, les normes de traitement humanitaire associées aux méthodes de production à la ferme sont généralement visées par des codes de pratiques d'application volontaire plutôt que par des règlements. Les codes de pratiques d'application volontaire ont été, à leurs débuts dans les années 1980, une initiative opportune et proactive et ils restent utiles comme moyen d'éduquer les producteurs et la population sur les normes acceptables. Cependant, dans l'état d'esprit actuel qui tend plutôt vers des programmes qui garantissent aux consommateurs que les normes sont respectées, les codes de pratiques d'application purement volontaire, sans mesures incitatives d'application ou de vérification du degré de conformité, semblent moins adéquats pour répondre aux préoccupations actuelles de la population qu'il y a 20 ans.

Application. L'application des lois sur la protection des animaux varie aussi énormément à travers le Canada, puisqu'elle peut être sous la responsabilité de la SPCA provinciale, du gouvernement provincial ou de la police, selon la province. Comme on le mentionne plus loin, l'Ontario et l'Alberta ont des associations provinciales de producteurs qui jouent un rôle important dans l'application de la loi, mais d'autres provinces n'en ont pas. L'Alberta est l'une des rares provinces où le gouvernement provincial, en collaboration avec la SPCA provinciale, a subventionné un important service d'inspection pour le bien-être des animaux de ferme.

Résumé. Dans les années 1980, l'environnement réglementaire au Canada était sensiblement le même que dans les pays européens et différait considérablement de celui des États-Unis. Plus particulièrement, le Canada et de nombreux pays européens avaient des règlements visant la majorité des activités d'abattage et de transport par camion des animaux de ferme et de la volaille ainsi que des codes de pratique nationaux d'application volontaire pour les méthodes de production à la ferme. De leur côté, les États-Unis avaient des lacunes importantes dans leur réglementation et n'avaient aucun système de codes nationaux. Toutefois, de nos jours, de nombreux pays européens ont adopté des mesures de contrôle plus sévères pour les méthodes de productions animales, et les États-Unis ont finalement commencé à élaborer des codes de pratique significatifs, en commençant par le récent code sur l'industrie des œufs créé par *United Egg Producers*. De plus, la pression de chaînes de restaurants et d'autres acheteurs pourrait amener les États-Unis en avant du Canada dans certains

domaines. En conséquence, le Canada voit décliner sa position par rapport aux autres pays. Toute tentative pour garantir à la population l'application de normes adéquates est également ralentie au Canada par un ensemble de mesures provinciales disparates et autres différences en matière de réglementation et d'application de la loi.

LEADERSHIP ET INFRASTRUCTURE

Dans une industrie dirigée de façon centralisée, les responsables essaient habituellement de prévoir les progrès à venir et de positionner l'industrie pour qu'elle puisse profiter des occasions qui se présentent et écarter les menaces qui surviennent. Dans une industrie comme l'élevage, sans direction centralisée, on doit créer une forme d'organisation ou d'infrastructure pour jouer ce rôle.

Dans beaucoup de pays, le gouvernement a créé ce genre de support pour l'industrie. Un bon exemple est la Nouvelle-Zélande dont le gouvernement national a créé le *National Animal Welfare Advisory Committee* (NAWAC) en 1989. Ce comité, formé de représentants d'organismes nationaux agricoles, vétérinaires, scientifiques, de consommateurs et de protection des animaux, conseille le ministre de l'Agriculture et des Forêts sur tous les aspects liés au bien-être des animaux, notamment les besoins en recherche, les codes de pratiques et les exigences réglementaires. Ce comité a également joué un rôle primordial dans la création de la *New Zealand's new Animal Welfare Act* qui a été adoptée en 1999. Le comité consultatif est soutenu par le *Animal Welfare Group* du Ministère de la Nouvelle-Zélande, formé d'un directeur et de six membres de personnel. Ce groupe élabore les normes de bien-être des animaux et en fait la promotion, s'assure que l'application de ces normes est adéquate, se tient au fait des progrès internationaux et travaille pour apporter des solutions objectives aux problèmes de bien-être des animaux. Ainsi, avec une population d'environ 3,6 millions d'habitants, soit environ la moitié de la population du Québec, le gouvernement de la Nouvelle-Zélande a nommé du personnel et a créé une remarquable infrastructure pour assurer un leadership en matière de bien-être des animaux et a ainsi aidé ses industries animales à se placer au premier rang dans la réponse aux préoccupations relatives au bien-être des animaux.

Situation du Canada

Si l'on veut créer un appui semblable au Canada, il faut procéder à une répartition appropriée des responsabilités en matière d'agriculture entre le gouvernement fédéral et les provinces, ces dernières ayant prépondérance au chapitre des normes de production à la ferme.

Réponse du gouvernement de l'Alberta

L'Alberta est l'une des provinces canadiennes dont le gouvernement a aidé activement les industries animales à assurer un leadership dans le domaine du bien-être des animaux. Le ministère de

l'Agriculture, de l'Alimentation et du Développement rural de l'Alberta comprend une Direction générale du bien-être des animaux (*Animal Welfare Branch*) qui, jusqu'à récemment, était constituée d'un vétérinaire, d'un spécialiste en sciences animales et de personnel de soutien. La Direction générale fait la promotion des soins humanitaires et de l'utilisation responsable des animaux, tout spécialement en favorisant la recherche et le transfert de technologie, et a comme but ultime de soutenir la croissance d'une industrie animale durable. Le gouvernement provincial travaille aussi avec la *Alberta Farm Animal Care Association* (AFAC) et l'aide financièrement. L'AFAC est un organisme du secteur privé qui agit au nom de nombreuses associations de producteurs pour promouvoir les soins humanitaires aux animaux de ferme. Elle constitue également un porte-parole pour les producteurs devant le public à propos des préoccupations sur les animaux de ferme, surveille et participe aux débats entourant des questions et des lois qui affectent le soin des animaux de ferme et favorise la réalisation de recherches pertinentes. Le gouvernement provincial et l'AFAC font également partie d'un partenariat tripartite avec la *Alberta Society for the Prevention of Cruelty to Animals* (la SPCA de l'Alberta). Ensemble, ils ont créé un système de protection du bétail (*Alberta Livestock Protection System*) subventionné principalement par la province. Ce système assure la coordination entre les travailleurs dans le domaine du bien-être des animaux, les spécialistes gouvernementaux et les producteurs, qui assurent de façon concertée l'inspection et l'application des normes de bien-être des animaux. Le système recueille aussi des données et sensibilise les éleveurs et les manipulateurs d'animaux concernant les méthodes sans cruauté.

Peu de gouvernements provinciaux ont été aussi actifs que l'Alberta, et beaucoup n'ont peut-être pas suffisamment de personnel ayant la formation, l'expertise ou le mandat nécessaires pour aider les industries de l'élevage à répondre aux préoccupations en matière de bien-être des animaux. Mais comme les préoccupations sont d'ordre international plutôt que provincial, on aurait un avantage évident à coordonner les efforts entre les provinces.

Associations de producteurs spécialisés. Dans plusieurs provinces, des associations de producteurs ont créé des organismes spéciaux comme l'AFAC pour les aider à atténuer les préoccupations relatives au bien-être des animaux. Le plus ancien de ces organismes est l'*Ontario Farm Animal Council* (OFAC), créé en 1988, qui tient des rencontres éducatives, publie du matériel autant pour les producteurs que pour la population en général, fait la promotion des codes de pratiques et offre une ligne téléphonique d'urgence par laquelle les producteurs ou la population peuvent rapporter des problèmes en matière de bien-être des animaux. Des organismes semblables existent au Manitoba et en Saskatchewan.

Gouvernement fédéral. Dans les années 1980, le gouvernement fédéral a commencé à assurer un leadership sur plusieurs fronts pour atténuer les préoccupations relatives au bien-être des animaux.

Le gouvernement fédéral a joué un rôle central en coordonnant la recherche et en établissant les besoins en recherches. Cette coordination est principalement réalisée par le Comité d'experts du bien-être et du comportement des animaux de ferme, créé en 1986, qui relève maintenant du Conseil de recherches agroalimentaires du Canada (CRAC). En outre, le gouvernement fédéral a dirigé occasionnellement des revues de la recherche en matière de bien-être des animaux. Cependant, étant donné le modeste volume de recherches sur le bien-être des animaux de ferme, les recommandations découlant de ces examens influent sur un nombre relativement restreint de chercheurs. De plus, comme le budget du Comité d'experts ne suffit plus maintenant pour réunir six scientifiques chaque année, la majorité de la coordination des recherches s'effectue à l'occasion d'autres rencontres et par des communications personnelles entre les scientifiques. Le Comité d'experts fournit également, dans son rapport annuel, des recommandations sur des questions qui ne sont pas liées à la recherche. Cependant, contrairement aux comités consultatifs nationaux de quelques autres pays, le Comité d'experts n'a aucun moyen explicite pour faire en sorte que ses recommandations soient appliquées puisqu'il n'a aucun employé de soutien ni de lien hiérarchique avec les paliers pertinents du gouvernement.

Le gouvernement fédéral organise et finance aussi des rencontres ponctuelles de comités et des processus consultatifs. Mentionnons, à titre d'exemple, le Comité de l'abattage sans cruauté des animaux qui conseille le gouvernement fédéral de façon périodique sur la justesse de la réglementation en matière d'abattage sans cruauté, et un examen national du transport sans cruauté réalisé au début des années 1990. Le gouvernement fédéral a aussi financé la rédaction et la publication de codes pratiques nationaux, même si la limitation de l'aide financière a fait en sorte que quelques codes sont devenus désuets ou épuisés.

RÉSUMÉ DE LA SITUATION AU CANADA

Dans les années 1980, le Canada s'est placé dans une position de tête au chapitre du bien-être des animaux. À cette époque, le Canada augmentait sa capacité de recherche dans ce domaine, avait un programme de réglementation et d'application de la loi assez rigoureux pour le transport et l'abattage des animaux et élaborait un programme national de codes de pratiques de production pour les industries de l'élevage. En outre, le gouvernement, en collaboration avec l'industrie, commençait à assurer un leadership en matière de bien-être des animaux. Dans les années 1990, même s'il progressait dans certains domaines, le Canada a eu tendance plutôt à stagner ou à reculer sur plusieurs aspects, tandis que les attentes de la population continuaient de s'accroître et que des changements rapides se produisaient dans d'autres pays. La situation du Canada est aussi marquée par un ensemble disparate de règlements, de mécanismes d'application de la loi, d'interventions

gouvernementales, d'interventions de l'industrie et d'engagement des mouvements contre la cruauté dans différentes parties du pays. Au fur et à mesure que le monde tend vers une harmonisation des normes, les consommateurs, les électeurs et les partenaires commerciaux canadiens pourraient devenir de plus en plus contrariés par le manque d'uniformité à l'intérieur du Canada. Le grand enjeu est de mettre en place dès maintenant les services, les conditions et les infrastructures nécessaires pour aider l'industrie de l'élevage au Canada à répondre aux nouvelles attentes et aux pressions commerciales.

QUESTIONS CONCERNANT L'INDUSTRIE PORCINE AU QUÉBEC

Même si les changements d'attentes envers le bien-être des animaux surviennent à l'échelle internationale, chaque segment de l'industrie animale est en quelque sorte unique dans sa situation et ses besoins. Il n'existe aucune solution miracle. Chaque industrie doit plutôt chercher à évaluer ses forces et ses faiblesses. Nous devons donc conclure et résumer la situation non pas par des réponses, mais par une série de questions que l'industrie doit prendre en considération.

Détermination des domaines problématiques

1. Premièrement, quels sont les principaux problèmes relatifs au bien-être des animaux dans notre industrie? Voici quelques exemples :

- (1) Pratiques de logement avec importante restriction de mouvement;
- (2) Environnements « appauvris » qui amènent des anomalies physiques ou comportementales;
- (3) Provocation de la souffrance, de la faim ou d'autres formes de détresse;
- (4) Détresse causée durant le transport, la manutention et l'abattage.

2. Face à ces problèmes, existe-t-il des types de logements ou des pratiques de production qui pourraient graduellement disparaître pour laisser place à des méthodes qui conviennent mieux aux attentes de la population?

3. Devrait-il y avoir des normes pour certains de ces problèmes, et si oui, devrait-il y avoir une façon de garantir au public que les normes sont respectées?

Recherche, développement, expertise

1. Dans les cas où une amélioration des méthodes et des normes est souhaitable, est-ce que l'industrie a besoin de recherches, de développement ou d'expertise supplémentaires pour mettre ces nouvelles méthodes et normes en place, particulièrement en ce qui concerne :

- (1) la recherche fondamentale sur les exigences en termes de bien-être (bien-être des porcelets dans les systèmes de sevrage hâtif, etc.);
- (2) le développement de nouvelles technologies (immunocastration pour remplacer la castration chirurgicale, etc.);
- (3) des essais à l'échelle commerciale (mise à l'essai de logements de remplacement pour les truies gestantes, etc.);
- (4) l'expertise et autre aide pour appuyer les producteurs dans leur démarche vers l'adoption de nouvelles méthodes?

2. Est-ce que l'industrie a la capacité de mener des recherches et d'accéder à l'information sur les recherches menées dans d'autres parties du monde?

3. Si la capacité en R. et D. doit être accrue, de quelle façon est-il préférable de procéder :

- (1) en finançant les chercheurs en place;
- (2) en affectant plus de personnel de recherche dans les établissements fédéraux, provinciaux et universitaires;
- (3) en créant de nouvelles infrastructures, comme une capacité de mise à l'essai à la ferme coordonnée;
- (4) en renforçant l'expertise déjà offerte aux producteurs par des vulgarisateurs et d'autres services?

Conditions économiques

1. Est-ce que le contexte économique est propice aux changements dont l'industrie a besoin?

2. Est-ce qu'un système de production sur mesure aiderait l'industrie à répondre aux préoccupations de certains consommateurs, peut-être en offrant un appui financier aux producteurs pour les coûts inhérents aux méthodes de remplacement?

3. Si oui, est-ce que l'industrie devrait s'engager elle-même en créant un système de production sur mesure?

4. Existe-t-il un organisme de bien-être des animaux reconnu qui pourrait collaborer à un tel programme et qui offrirait plus de crédibilité au programme?

5. Faut-il convaincre le gouvernement d'allouer de nouveau des fonds d'aide dans le but de créer des mesures incitatives économiques qui amèneraient l'industrie dans certaines directions?

6. Existe-t-il des mesures incitatives que l'industrie pourrait implanter elle-même pour réaliser des progrès à l'égard de préoccupations spécifiques?

Environnement réglementaire

1. Est-ce que la réglementation et la mise en application des lois actuelles sont adéquates pour protéger les animaux de ferme de souffrances inutiles et pour garantir à la population que des mesures de bien-être appropriées sont en place?

2. Est-ce que l'industrie devrait appuyer la proposition actuelle du ministère de la Justice de renforcer les dispositions du *Code criminel* sur la cruauté envers les animaux ou est-ce que l'industrie devrait suggérer d'autres amendements au Code?

3. Est-ce que l'industrie devrait appuyer la création d'une loi provinciale sur le bien-être des animaux, et comment une telle loi devrait-elle être rédigée pour être la plus avantageuse possible pour l'industrie?

4. Y a-t-il des règlements qui aideraient l'industrie à améliorer ses normes, soit en favorisant l'adoption de nouvelles méthodes, soit en éliminant des pratiques indésirables?

Leadership et infrastructure

1. Est-ce que le gouvernement provincial assure assez de leadership et fournit assez d'expertise pour que l'industrie puisse régler rapidement les problèmes de bien-être des animaux?

2. Est-ce que le gouvernement fédéral assure assez de leadership sur les questions nationales, particulièrement celles sur le transport et l'abattage des animaux ainsi que sur la recherche?

3. Si ce n'est pas le cas, qu'est-ce que l'industrie peut faire pour obtenir plus de leadership de la part du gouvernement?

4. Finalement, est-ce que l'industrie possède elle-même des infrastructures adéquates pour assurer un leadership relativement aux problèmes de bien-être des animaux, notamment celles mentionnées précédemment?

Le CRAAQ tient à remercier les commanditaires suivants :

Génétiporc inc.
Bio-Agrimix Itée
Intervet
Centre d'insémination porcine du Québec (CIPQ)
S.E.C. Repro inc.
Le Bulletin des Agriculteurs
Expo-Congrès du Porc
Le Coopérateur agricole
Agri-Réseau
Pfizer Santé Animale
F. Ménard inc.
Centre de développement du porc du Québec inc.
La Terre de chez nous
Shur-Gain
Alliance Médical inc.
DGF
Agribrands Purina Canada inc.
Vétoquinol N.-A. inc.
ADM agri-industries
Banque Nationale du Canada
Vita Distribution (1988) inc.
BASF Canada
Consultants Legoff Groupe
Boehringer Ingelheim (Canada) Ltd
Schering-Plough Santé animale
Agri-Marché inc.
SEPM
AQINAC
Conception Ro-Main inc.
Les industries et équipements Laliberté Itée
Merial Canada inc.
Probiotech inc.
F. Bernard experts-conseils
Soudures Michel Lussier inc.
Les Consultants Yves Choinière inc.
Jolco Équipements

BON DE COMMANDE

des publications reliées à la production porcine

Numéro de la publication	Titre de la publication	Quantité	Prix unitaire incluant taxes	Prix total
AV 030	22 ^e Colloque sur la production porcine <i>Comment faire face au changement?</i> (182 pages) – Cahier de conférences, 2000		18,00 \$	
AS 003	Guide Porc – Mise à jour 1999 (50 pages)		10,00 \$	
AQ 020	Guide Porc – Mise à jour 1997 (120 pages)		12,00 \$	
AU 900	Guide Porc – Mises à jour 1997 et 1999 (publications AS 003 et AQ 020 décrites ci-dessus)		20,00 \$	
VR 024	La ventilation des porcheries et autres bâtiments d'élevage (184 pages) – 1998		35,00 \$	
VU 049	Guide technique d'entreposage des fumiers (92 pages) – 2000		23,00 \$	
AS 077	Estimation des rejets d'azote et de phosphore par les animaux d'élevage : bovins laitiers, bovins de boucherie et porcs (31 pages) – 1998		5,00 \$	
AT 015	Création d'un élevage porcin : éléments de décision (107 pages) – 1999 (CDPQ)		15,00 \$	
CT 401	Performances techniques Maternité (30 pages) – 1998 (CDPQ)		16,00 \$	
CT 402	Guide d'information des logiciels de gestion pour les exploitations porcines : logiciels technico-économiques, logiciels de comptabilité agricole, logiciels de gestion des champs (36 pages) – 1997 (CDPQ)		16,00 \$	
CT 403	Critères technico-économiques en production porcine : prise de données, calcul et vecteurs standards de données (53 pages) – 1995 (CDPQ)		8,00 \$	
CT 404	Insémination artificielle porcine : impacts économiques et financiers (82 pages) – 1995 (CDPQ)		23,00 \$	
CT 405	Étude des besoins des producteurs de porcs en matière de gestion technico-économique et financière et inventaire des outils disponibles (55 pages) – 1994 (CDPQ)		16,00 \$	
CP 202	Choix environnementaux en production porcine (242 pages) – 1995 (Cégep de Matane)		25,68 \$	
AU 001	Colloque sur les bâtiments porcins <i>Bâtiments porcins: conçus pour l'efficacité</i> (84 pages) – Cahier de conférences, 2000		13,00 \$	
AU 008	21 ^e Colloque sur la production porcine <i>Au carrefour des connaissances</i> (80 pages) – Cahier de conférences, 2000		15,00 \$	
AT 026	20 ^e Colloque sur la production porcine <i>Au carrefour des connaissances</i> (60 pages) – Cahier de conférences, 1999		12,00 \$	
AU 002	Journées de recherche et Colloque en productions animales (180 pages) – Cahier de conférences, 2000		15,00 \$	
VU 050	Guide Soya (50 pages) – 2001		18,00 \$	
VS 014	Guide des pratiques de conservation en grandes cultures (520 pages) – 2000		70,00 \$	
VV 001	Colloque maïs-soya <i>Mieux savoir pour mieux agir</i> (296 pages) – Cahier de conférences, 2001		20,00 \$	
VU 005	Colloque sur la biologie des sols <i>Les amendements organiques pour la santé des sols</i> (146 pages) – Cahier de conférences, 2000		17,00 \$	
VU 003	4 ^e Colloque sur le travail minimum du sol <i>L'agriculture de demain passe par la conservation des sols</i> (119 pages) – Cahier de conférences, 2000		15,00 \$	

VU 010	Colloque sur les biosolides <i>Une richesse pour nos sols</i> (264 pages) – Cahier de conférences, 2000		25,00 \$	
CU 003	14 ^e Colloque de l'entrepreneur gestionnaire <i>Entreprendre pour mieux vivre !</i> (121 pages) – Cahier de conférences, 2000		15,00 \$	
CT 450	13 ^e Colloque de l'entrepreneur gestionnaire <i>Se positionner pour l'avenir! Êtes-vous prêt ?</i> (140 pages) – Cahier de conférences, 1999		10,00 \$	
La collection du CRÉAQ				
Agdex 440/721	Porcs – Besoins d'espace (mars 2000)		2,30 \$	
Agdex 871/440	Assurances agricoles – ASRA – Porcs (mars 2000)		2,30 \$	
Agdex 440/821g	Porcs naisseur-finisseeur – Budget agroenvironnemental – Moulée faite à la ferme – Rotation de cultures : maïs, soya, orge et engrais vert – Région Montérégie (octobre 1999)		2,30 \$	
Agdex 440/821j	Naisseur-finisseeur – Budget agroenvironnemental – Moulée faite à la ferme – Rotation de cultures : maïs, soya, orge et engrais vert – Région Chaudière-Appalaches (octobre 1999)		2,30 \$	
Agdex 440/855	Porcins – Prix (novembre 1998)		2,30 \$	
Agdex 440/821c	Porcs d'engraissement – Budget – Alimentation au maïs - grain sec (mars 1996)		2,30 \$	
Agdex 440/821	Porcs d'engraissement – Budget (moulée commerciale) (conventionnel et en bandes) (mars 1995)		2,30 \$	
Agdex 440.53	Porcs – Besoins et programmes alimentaires (novembre 1994)		2,30 \$	
Agdex 440/821	Porcelets – Budget (octobre 1994)		2,30 \$	
Agdex 440/821	Porcs naisseur-finisseeur – Budget (novembre 1992)		2,30 \$	
Agdex 440/821	Porcs d'engraissement – Budget – Alimentation au maïs - grain humide (octobre 1990)		2,30 \$	

Nom : _____

Organisme : _____

Adresse : _____

Ville : _____

Code postal : _____ Numéro de téléphone : () _____

Courriel : _____

Total des achats	
Frais de poste et de manutention*	
Total à payer	

***Les frais de poste et de manutention incluent les taxes et s'appliquent à toute livraison au Canada :**

Commandes jusqu'à 39,99 \$ (incluant les taxes) : 3,75 \$.
Commandes dépassant 40 \$: 10 % du montant, jusqu'à concurrence de 20 \$ maximum. Les prix et conditions de vente sont modifiables sans préavis.

Pour obtenir plus de détails sur l'ensemble de nos publications ou sur nos nouvelles parutions, veuillez consulter le site Web du CRAAQ (www.craaq.qc.ca).

Pour commander, veuillez remplir ce bon et l'accompagner d'un chèque ou d'un mandat-poste fait à l'ordre de DISTRIBUTION DE LIVRES UNIVERS.

Expédiez le tout à :

DISTRIBUTION DE LIVRES UNIVERS

845, rue Marie-Victorin
 Saint-Nicolas (Québec) G7A 3S8

Pour commander par :

Téléphone (du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30) :
 (418) 831-7474 ou 1 800 859-7474 (sans frais)

Télécopieur : (418) 831-4021

MODE DE PAIEMENT

Pour votre sécurité, n'envoyez pas d'espèces par la poste.

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Mandat-poste ou | <input type="checkbox"/> Chèque à l'ordre de : |
| DISTRIBUTION DE LIVRES UNIVERS | |
| <input type="checkbox"/> Visa | <input type="checkbox"/> MasterCard** |

Numéro de la carte : _____

Date d'expiration : _____

Signature : _____

**S'il s'agit d'une MasterCard, vous devez indiquer les trois derniers numéros spécifiés au dos de votre carte : _____